

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

1

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 10 mai 2022 à la salle des Lys située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau, en visioconférence  
Mme Sylvie Côté  
M. Roch Desjardins  
Mme Sophie Dubé  
Mme Sophie Gagnon  
M. Nicola Grenon  
Dre Caroline Kilsdonk, en visioconférence  
Mme Geneviève Lamoureux, en visioconférence  
M. Serge Mainville  
Mme Dominique Migner, en visioconférence  
M. Stéphane Simard, en visioconférence

**SONT ABSENTS :**

Madame Lyne Marcheterre

Messieurs Pier-Olivier Lacoursière, Bruno Marcoux, Gérard Pierre et Jasmin Roy

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ghislain Plourde, directeur général par intérim  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, en visioconférence  
Mme Catherine Guilbault, analyste, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 16 h 08.

**RESPECT DES EXIGENCES CONCERNANT LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Le président vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, qui confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

65-CA-2021-2022

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Roch Desjardins :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
  - 1.1. Respect des exigences concernant la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
  - 4.1. Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) du 9 juin 2022 pour proposer une modification à ses règlements généraux
5. Points d'information
6. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public ne prend la parole.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

66-CA-2021-2022

**DEMANDE D'AJOUT D'UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSSQ) DU 9 JUIN 2022 POUR PROPOSER UNE MODIFICATION À SES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), dont est membre le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin), tient son assemblée générale le 9 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** en outre que les règlements généraux de la FCSSQ (4.1.1) prévoient que les directeurs généraux adjoints peuvent participer à l'assemblée

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

générale, mais sans droit de vote et qu'il y aurait lieu d'étendre cette invitation aux vice-présidences des conseils d'administration CSS;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux règlements généraux de la FCSSQ (4.2.4), un CSS membre qui désire inscrire un sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale doit en transmettre la teneur par résolution au secrétaire général au moins vingt (20) jours avant la date fixée pour la tenue de cette assemblée;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que le paragraphe 13.0.2 prévoit que tout centre de services scolaire membre qui désire suggérer une modification aux règlements de la Fédération doit soumettre le texte proposé par résolution au secrétaire général au moins trente (30) jours avant la date de la session ordinaire de l'assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** que depuis que l'assemblée générale de la FCSSQ a étudié cette question une première fois, le réseau des CSS a évolué grandement de même que la fédération, tout autant que la nouvelle gouvernance a pris beaucoup de maturité;

**CONSIDÉRANT** les processus de désignation qui ont été tenus en 2022 et ceux qui doivent être tenus en 2023 qui amènent à la fois le départ et l'arrivée d'administrateurs au sein des conseils d'administration des CSS et des changements à la présidence;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'entretenir une relève au sein des présidences des conseils d'administration, notamment en permettant aux vice-présidences de participer aux instances que composent les présidents, comme l'assemblée générale de la FCSSQ;

**IL EST PROPOSÉ** par D<sup>re</sup> Caroline Kilsdonk :

1° **DE DEMANDER** l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) du 9 juin prochain :

- Modification aux Règlements généraux au paragraphe 4.1.1;

2° **DE SUGGÉRER** la modification suivante aux règlements généraux de la FCSSQ :

Modifier le paragraphe 4.1.1 pour insérer, au 3<sup>e</sup> alinéa, après le mot « adjoints » les mots « et les vice-présidents »;

3° **DE PROPOSER**, en vue de son adoption à l'assemblée générale, la résolution en annexe A;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

**4° DE TRANSMETTRE** cette résolution et son annexe A à la secrétaire générale de la FCSSQ, et ce, immédiatement.

**Adoptée à l'unanimité**

**POINTS D'INFORMATION**

Aucun point n'y est abordé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 16 h 15.

Présidence

Secrétaire générale

